

ANTIDOTE

JUIN 2016 - N°77

Projet d'établissement



ENTRÉE

ESPACE MÉDICO CHIRURGICAL

CENTRE JEAN VIGNALOU





En cette fin juin 2016, l'ensemble des six Etablissements Hospitaliers Publics du Département ont délibéré favorablement pour la convention constitutive du Groupement hospitalier de Territoire (GHT) Cantal ainsi que pour le Projet Médical Partagé associé à cette convention. Il faut rappeler que, même si cette coopération est obligatoire pour les Etablissements Publics de Santé, chaque Etablissement adhérent reste autonome.

Avec la création du GHT, la Communauté Hospitalière de Territoire Aurillac-Mauriac est dissoute et, en quelque sorte, absorbée par ce nouveau groupement.

Certaines compétences des Etablissements parties sont obligatoirement mutualisées. Il s'agit des achats, de l'information médicale, du système d'information, des Instituts de formation et de la formation continue, de la certification commune. Les Etablissements doivent aussi mettre en place une organisation commune en imagerie médicale, en biologie et en pharmacie. Au-delà, les membres peuvent décider de coopérer dans d'autres domaines, sur la base du volontariat.

Pour l'exercice de ces compétences obligatoirement mutualisées, il ne s'agira pas de concentrer les moyens mais de partager les compétences en préservant la proximité.

Même si le GHT Cantal est un GHT de taille modeste comparativement à d'autres, il est important lorsque l'on fait grand de déconcentrer, sinon la tête se trouve éloignée des pieds. Ce n'est pas bon pour la coordination des mouvements, pour l'équilibre bref, pour avancer droit.

Mais, l'objectif central du GHT Cantal sera d'organiser des soins de proximité de qualité en garantissant au mieux la gradation des soins.

Il s'agira, notamment, d'améliorer l'accès aux soins spécialisés – au niveau géographique mais aussi financier – sur un territoire très pénalisé à cet égard avec, qui plus est, une situation qui se dégrade.

Le GHT Cantal doit être au service de la santé des cantaliens ou il ne sera pas.

Pascal TARRISSON, Directeur

Dans ce journal

LE GHT : GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE	P1
UN CAPTEUR À POLLENS SUR LE TOIT DE VIGNALOU	P2
CRÉATION DU POINT D'ACCÈS AU DROIT	P3
RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS LA CRUQPEC DEVIENDRA CDU	P4
DR Tammam HADDAD, CHIRURGIEN ORTHOPÉDIQUE	P5
<i>Zoom sur... Le Projet d'établissement</i>	P6, 7
CONGRÈS RÉGIONAL SRAAP 2016	P8
MISE EN PLACE D'UNE FORMATION EN E-LEARNING AU CH	P9
L'HÔPITAL de JOUR, Structure d'hospitalisation unique dans le département Focus : L'ACCEUIL de JOUR «Clos de Alouettes»	P10
NAISSANCES - MARIAGES - MOUVEMENTS	P11
GROUPE DE TRAVAIL POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PATIENT GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT	P12
AGRILOCAL	P13
LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE FÊTE SES 20 ANS ! AMICALE : LE PAL - MADÈRE	P14

Une médecine humaine, de qualité, de proximité accessible en permanence à tous un collectif de professionnels et un plateau technique performants au service de votre santé.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
ET DE RÉDACTION
Pascal TARRISSON

COMITÉ DE RÉDACTION
Equipe de Direction
Sylvie BOUDOU
Virginie CALVET

SECRETARIAT DE RÉDACTION
MISE EN PAGE
ET PHOTOGRAPHIES
Service communication
du Centre Hospitalier
Imprimerie Albedia
Dépôt légal
Numéro ISSN 1268-2012
Tirage :
500 exemplaires

Dessins : Mary BRUNET

LE GHT : GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que chaque établissement public de santé fera partie d'un groupement hospitalier de territoire. Ce groupement, qui s'inscrit dans une réaffirmation et un renforcement du service public hospitalier, garantit le respect des principes d'égalité d'accès et de neutralité. Il organise l'offre de soins permettant au niveau hospitalier la prise en charge graduée du patient, et assure, de manière également graduée, l'organisation de l'accueil des urgences sur son territoire de compétence. La loi pose ainsi le principe d'un projet médical partagé défini par les acteurs locaux et une organisation de l'offre de soins hospitaliers territoriale.

Pour l'Auvergne trois Groupement Hospitaliers de Territoire (GHT) ont été définis.

Cantal, Haute-Loire, Puy-De-Dôme/Allier

Le Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac devient établissement support pour le GHT du Cantal comprenant, les établissements de Mauriac, Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Condat et Murat.

Pour le 1^{er} juillet 2016 au plus tard, la convention constitutive de ce GHT, accompagnée du Projet Médical partagé, devra être transmise à l'Agence Régionale de Santé.

Les domaines obligatoirement concernés par le groupement sont les achats, le Département d'Information Médicale, les systèmes d'information, la formation et la

qualité. Chaque GHT peut s'il le souhaite, compléter les domaines impactés.

Cependant le projet médical partagé constitue le volet majeur de la convention constitutive, sa définition s'organise en plusieurs étapes.

GHT

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Au 1^{er} juillet prochain le projet médical proposera les objectifs médicaux partagés du futur GHT. Le décret relatif aux groupements hospitaliers de territoire prévoit que la conformité complète du projet médical partagé, sera appréciée à la date du 1^{er} juillet 2017. Le décret fixe en outre l'échéance intermédiaire du 1^{er} janvier 2017 pour définir l'organisation par filière, d'une offre de soins graduée au sein du groupement.

Le rôle des CHU, qui s'étend au-delà de leur responsabilité d'établissement support de GHT, devra être traité dans le projet médical partagé.

Enfin, l'appartenance à un GHT n'exclut ni les coopérations préexistantes organisées avec des établissements à l'extérieur du GHT, ni des coopérations à venir, dès lors qu'elles ne divergent pas des objectifs du projet médical.

Le projet de convention constitu-

tive du groupement devra avoir fait l'objet, pour chaque établissement partie prenante, d'une concertation en directoire, d'un avis du conseil de surveillance, de la commission médicale d'établissement, du comité technique d'établissement, de la commission des soins infirmiers de rééducation et médicotéchnique.

Le groupement hospitalier de territoire offre une occasion unique d'organiser effectivement les mutualisations et les complémentarités entre établissements en respectant la singularité de chacun d'eux.

Pour les usagers, cette nouvelle organisation est la garantie de trouver à proximité, des soins de qualité, adaptés, et sécurisés.

La construction du GHT du Cantal s'inscrit dans la continuité des deux communautés hospitalières de territoire préexistantes (CHT Nord-Est-Cantal et Aurillac-Mauriac). Le GHT Cantal devra, reprendre notamment les axes de rapprochement déjà identifiés entre ces deux communautés (telle que la fédération départementale de médecine d'urgence) mais également consolider les projets de coopération public/privé engagés entre le centre hospitalier d'Aurillac et le centre médico-chirurgical de Tronquières.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce groupement s'accompagnera d'un maintien et d'une consolidation des coopérations actuelles et privilégiées avec le CHU de Clermont-Ferrand, en cohérence avec le projet médical partagé du groupement.



UN CAPTEUR À POLLENS SUR LE TOIT DE VIGNALOU

Le capteur de pollen mis en place au CH d'Aurillac a pour objet d'une part de mesurer l'exposition générale aux pollens sur la zone du capteur (environ 30km de rayon à altitude à peu près constante) et d'autre part d'aider les médecins et les patients dans leur diagnostic et dans la meilleure prise en charge de leur traitement.

Ce capteur est intégré dans le réseau du RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) qui travaille sous forme associative depuis 1996 à la suite du travail que nous avons initié à l'Institut Pasteur à Paris (laboratoire d'aérobiologie)

Ce réseau comprend :

- Des capteurs de pollens enregistrant les particules de l'air en continu sur une bande enduite (réseau de près de 80 capteurs)
- Un réseau de médecins sentinelles (une centaine) permettant une évaluation de l'impact sani-

taire lié à l'exposition aux pollens - Un réseau d'observateurs phénologiques (une douzaine) qui donnent des indications sur la présence ou l'absence de floraison et donc de pollinisation pour les principales espèces allergisantes.

COMMENT FONCTIONNE LE CAPTEUR ?

Il s'agit d'une girouette aspirante (10L/mn) qui permet l'impaction des particules sur une bande enduite défilant devant la buse d'aspiration à raison de 2mm/heure pendant 7 jours. Le tambour qui comprend la bande est envoyé au laboratoire du RNSA pour analyses. Cette bande est identifiée puis découpée en tronçons correspondant aux 7 périodes de 24h de la semaine. Après coloration et montage entre lame et lamelle, la bande est observée au microscope optique au grossissement x400.

L'analyste, préalablement formé et suivant un contrôle qualité an-



nuel, procède à la discrimination des grains de pollen rencontrés en suivant une clé de détermination mise au point par le RNSA. Il reporte vocalement ces identifications sur un fichier qui permet de compter les différents grains observés. Ainsi, on obtient un fichier comprenant pour le Site d'Aurillac les concentrations journalières en différents pollens sur la période de l'étude.

Toutes ces données sont compilées par le RNSA qui édite des bulletins allerge-polliniques hebdomadaire régionaux et nationaux prédictifs pour les 5 à 6 jours à venir.

Le site du RNSA www.pollens.fr est mis à jour et permet de consulter la carte de vigilance et pour chaque ville les différents niveaux de risques allergiques.

Michel THIBAUDON
EAS President
RNSA

DR CHALMET, ALLERGOLOGUE AU CENTRE HOSPITALIER

Le Docteur Chalmet exerce en tant que médecin Allergologue dans les services de pneumologie et de pédiatrie du Centre Hospitalier.

Praticien chef de service de 2003 à 2012 au Centre hospitalier de Montluçon en pneumologie-Allergologie, il a bien voulu rejoindre les équipes de l'hôpital d'Aurillac afin de proposer des consultations d'allergologie à nos patients.

Il est présent une semaine sur deux les mardis, mercredis et jeudis.

Contact pour les prises de RDV :

- pour les adultes, pneumologie : 0471465676
- pour les enfants de - de 15 ans, pédiatrie : 0471464629

Sylvie BOUHANNA, praticien hospitalier en ORL effectue également des consultations et des bilans d'allergie pour les rhinites allergiques (Validation en 2014-2015 du Diplôme universitaire de l'allergologie en ORL à Toulouse) avec mise en place de désensibilisation si nécessaire.

Elle est actuellement en formation : il s'agit d'une capacité en allergologie générale (respiratoire, alimentaire, médicamenteuse...), formation sur 2 ans, afin d'obtenir la reconnaissance de spécialité en allergologie.



CRÉATION DU POINT D'ACCÈS AU DROIT

Le 2 mai dernier Pascal TARRISSON Directeur, et Charles TELLIER, Président du Tribunal de Grande Instance, ont signé une convention, visant à créer un Point d'Accès au Droit au sein du Centre Hospitalier.

Sa vocation a pour but d'assurer une aide pour un accès facilité aux droits.

Un service d'accueil situé dans des bureaux à l'entrée du CH dans l'ancien bâtiment des admissions propose :

- Une aide pour l'accomplissement des démarches,
- Des informations dans différents domaines du droit,
- Un accès à d'autres services publics,
- Un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits.

Le Point d'Accès au Droit sera inclus dans le Pôle de Santé Publique. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cantal (CDAD) proposera deux permanences mensuelles le jeudi de 10 heures à 12 heures. L'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ) tiendra une permanence le second lundi du mois de 14h à 17h.


Numéro de téléphone :

cdad : 04 71 43 00 10

APAJ 15 : 04 71 64 14 18

ou 04 71 46 56 56 - Poste 38218

Ouvert à tous.



Point d'Accès au Droit
CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR AURILLAC

Permanences

Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDAD les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 10 h à 12 h
04 71 43 00 10/cdad15@orange.fr

Association Polyvalente d'Actions Judiciaires
APAJ- service d'aide aux victimes :
second lundi du mois de 14 h à 17 h
04 71 64 14 18

04 71 46 56 55/Poste 38218



Signature de la convention.

De gauche à droite :
Charles TELLIER, Président du Tribunal de Grande Instance,
Jean-François SOUQ,
en charge de la permanence,
Pascal TARRISSON Directeur.

Visite des experts HAS :
L'établissement est actuellement
en attente des résultats de la visite
qui s'est déroulée en avril 2016.

Commission Médicale d'Établissement RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

Selon l'Article L6144-1 CSP, « Dans chaque établissement public de santé, la Commission Médicale d'Établissement contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ; ... ». La « Charte de la démarche d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques » de l'établissement définit l'organisation et les responsabilités ainsi que des principes et recommandations. Le management institutionnel, le management transversal associé à des structures et le management des pôles contribuent à mener la démarche d'amélioration continue. Le management par parcours de soins se structure en s'appuyant notamment sur le management des pôles.

Le renouvellement de la CME a nécessité de revoir les différentes compositions des commissions.

Aussi, en voici la liste :

- **Copil Projet Médical Parcours de soins**
- **Groupe de réflexion éthique**
- **Copil Qualité** : Comité de pilotage de la qualité des prises en charge, de l'évaluation des pratiques professionnelles et de la gestion des risques
- **Copil médicament** : Comité de pilotage du circuit du Médicament et du Contrat du Bon Usage du Médicament CBUM, Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS) (dt Gaz médicaux), Comité de Retour d'Expérience (CREX).
- **Copil Dossier** : Comité de pilotage du Dossier du patient et système d'information,

- Commission du matériel

- **COPS** : Commission d'organisation de la Permanence des soins,
- **Commission des admissions non programmées**
- **Conseil de bloc,**
- **CLIN** : Comité de Lutte contre les Infections nosocomiales,
- **CAI** : Commission des anti-infectieux,
- Comité de pilotage Eau Air Stérilisation
- **CSTH** : Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance,
- **CLAN** : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition
- **CLUD** : Comité de Lutte contre la Douleur,
- **AGI** : Autorité de Gestion de l'Identité,
- **Cellule de Radioprotection,**
- **Comité de Pilotage du DPC** (développement professionnel continu)

LA CRUQPEC DEVIENDRA CDU

En application de l'article 183 de la loi, art. L. 1112-3 et L. 6144-1 du CSP, le Centre Hospitalier doit mettre en place la Commission Des Usagers (en remplacement de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise En Charge)

Elle peut être présidée par un représentant des usagers.

Ses missions :

La commission des usagers participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement.

- Elle peut se saisir de tout sujet se rapportant à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la commission médicale d'établissement. Elle fait des propositions et est informée des suites qui leur sont données.

- Elle est informée de l'ensemble des plaintes et des réclamations formées par les usagers de l'établissement ainsi que des suites qui leur sont données. En cas de survenue d'événements indésirables graves, elle est informée des actions menées par l'établissement pour y remédier.

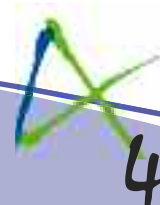
- Elle peut avoir accès aux données médicales relatives à ces plaintes ou à ces réclamations, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord

écrit de la personne concernée ou de ses ayants droit si elle est décédée.

Une liste nominative des membres de la CDU sera accessible sur le site internet du Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac, ainsi qu'une fiche d'information complémentaire téléchargeable.

Pour joindre les représentants des usagers, adressez-vous au secrétariat de Direction du Centre Hospitalier.

Tél. 04 71 46 56 80



Une personne, une fonction

DR Tammam HADDAD, CHIRURGIEN ORTHOPÉDIQUE

Quel est votre parcours ?

Je suis Praticien Hospitalier contractuel spécialisé en chirurgie orthopédique, au Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac depuis le 1er mai dernier. J'ai suivi mes études de médecine et de chirurgie en Syrie dont je suis originaire, mais je vis en France depuis plus de dix ans. J'ai obtenu la PAE (Procédure d'Autorisation d'Exercer) en 2013 et j'ai travaillé au CHU de Montpellier (Lapeyronie) et aux Hôpitaux Civils de Lyon. Je suis diplômé de pathologie et chirurgie de la hanche et du genou et je termine une formation épaule et coude.



Pourquoi Aurillac ?

J'avais déposé plusieurs candidatures dans des hôpitaux notamment plus au Sud de la France car ma famille réside à Perpignan. Pendant cette période, j'ai effectué des remplacements, dont un de six semaines au sein du service de chirurgie orthopédique du Centre Hospitalier d'Aurillac. J'ai tout de suite apprécié les équipes, notamment celles du bloc et d'anesthésie. Lorsque la Direction m'a proposé un poste, j'ai accepté avec joie.

Quels sont vos projets ?

Il y a beaucoup à faire au niveau du service d'orthopédie, ce qui m'encourage à rester ici. Dans la vie, l'ambiance et les conditions de travail comptent pour beaucoup et c'est ce que j'ai trouvé à Aurillac, afin d'exercer au mieux ma spécialité. De plus l'hôpital est une structure dynamique avec de nombreux projets et un plateau technique complet. Je suis spécialisé dans les chirurgies des membres inférieurs et je souhaite développer la chirurgie des membres supérieurs et de la main. J'ai envie aussi de travailler pour améliorer l'organisation, le travail en équipe et les relations entre les chirur



giens et les urgences. Je suis toujours disponible pour opérer car j'ai le sens du service public. Je souhaite rencontrer les médecins généralistes du bassin aurillacois afin de me présenter. J'en ai d'ores et déjà rencontré une dizaine. C'est toujours agréable de connaître nos confrères libéraux. Ma famille déménage pour me rejoindre à la fin de l'année scolaire, en juin prochain. Nous allons nous installer à Aurillac et acheter une maison.

Aurillac est une petite ville mais une belle ville et l'offre d'activités pour mes enfants de 16 et 14 ans est conséquente.

Enfin et pour conclure je souhaite encore une fois souligner le bon accueil de la Direction du Centre Hospitalier Henri Mondor mais aussi des équipes médicales et soignantes.





Le Projet médical :

5 orientations

Le projet médical se structure donc selon 5 grandes orientations :

- Orientation n°1 Les Filières de prise en charge spécialisées,
- Orientation n°2 : Les filières transversales avec mission de coordination,
- Orientation n°3 : Les activités supports,
- Orientation n°4 : Projet qualité et efficacité,
- Orientation n°5 : Coopérations et complémentarités.

Les **priorités** d'action pour les 5 ans à venir

- Assurer l'accès aux soins de tous,
- Garantir la continuité des soins,
- Permanence des soins : un rôle incontournable à mieux faire reconnaître,
- Affirmer la mission de recours départemental du Centre Hospitalier Henri Mondor
- Faire face à l'exigence croissante de qualité et de sécurité,
- De la prise en charge à l'accompagnement : renforcer la personne dans son autonomie,
- Utiliser au mieux les moyens mis à disposition : l'incontournable efficacité.

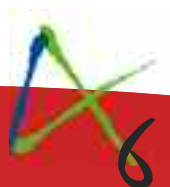


Le Projet Qualité et gestion des risques : 4 axes

- Le patient co-acteur de sa prise en charge,
- Le développement du management QSS par parcours de soins,
- La lutte contre l'iatrogénie évitable et la promotion de la pertinence des actes et des prescriptions,
- L'Évaluation des Pratiques Professionnelles / Développement Professionnel Continu.

Le Projet social : 5 axes

- Renforcer la dynamique des relations sociales pluridisciplinaires,
- La gestion prévisionnelle des métiers et des compétences,
- La qualité et l'amélioration continue des conditions de vie au travail,
- La formation tout au long de la vie,
- Le développement d'une politique d'attractivité.



Le Projet de soins :

12 axes

- Améliorer l'organisation et la gestion du parcours de soins du patient hospitalisé et du consultant externe,
- Assurer la continuité des soins en s'appuyant sur un dossier patient informatisé et partagé,
- Accompagner les professionnels et les étudiants dans le développement de leurs compétences,
- Renforcer la démarche continue d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques,
- Donner aux cadres de santé les moyens d'assurer leurs missions,
- Adapter les effectifs de jour et de nuit à la charge de travail,
- Participer et accompagner la mise en œuvre des différentes actions prévues au projet médical,
- Accompagner et développer la mise en place d'actions d'éducation thérapeutique,
- Accompagner les réorganisations visant à développer l'activité de l'établissement ou à augmenter la qualité de la prise en charge,
- Définir une politique de formation continue des personnels paramédicaux,
- Optimiser la collaboration médico-soignante dans l'organisation des soins et des activités,
- Renforcer la démarche globale de la prise en charge de l'usager et dans l'accueil de son entourage dans le respect de ses droits et libertés, son écoute et la prise en compte de ses attentes tout en promouvant la bientraitance.



Le Projet des activités de gestion :

4 axes

- Augmentation de l'efficacité des services de gestion par une optimisation des organisations et des outils,
- Amélioration du fonctionnement transversal entre les services de gestion,
- Accompagnement à la certification des comptes du CH,
- Poursuite du travail d'optimisation des recettes.

Le Projet des Systèmes d'information :

7 axes

- Prise en compte des projets règlementaires,
- Poursuivre la sécurisation du SIH,
- Poursuivre le développement de l'axe patient,
- Ouvrir le SIH de l'établissement à ses partenaires externes,
- Revoir les outils de gestion et développer les outils d'aide à la décision,
- Améliorer l'usage des outils informatiques,
- Evolution des outils actuels du SIH.

Le Projet des activités logistiques : 4 axes

- Développer une politique d'approvisionnement et d'achat efficiente
- Adapter la maintenance préventive et corrective des patrimoines immobiliers et mobiliers
- Améliorer la qualité du service rendu des services supports et la relation avec les services utilisateurs/demandeurs
- Améliorer le cadre d'accueil du patient





CONGRÈS RÉGIONAL SRAAP 2016

Société Régionale Auvergne
d'Accompagnement et de Soins Palliatifs

LE PRENDRE SOIN Soignant/Soigné

6 et 7 octobre 2016

Place des Carmes
Aurillac

*Cette année le congrès se réunira à
Aurillac, sous l'impulsion du Dr Cathy GERLES
et de ses équipes.*



ABSP 15

C'est quoi la SRAAP ?

Créée en 1990, la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs) est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et bénévoles.

Son objectif : favoriser le développement et l'accès aux soins palliatifs.
Elle fédère plus de 5000 soignants et près de 200 associations d'accompagnement de bénévoles.

La SRAAP est l'antenne auvergnate de la SFAP. Créée en 2000, elle est présidée par le Dr Virginie Guastella.

PRÉ-PROGRAMME :

8h30 – 9h00

Café d'accueil

9h00-9h30

Allocutions de bienvenue

Mot du président

Dr J-Marie GOMAS (Paris) Grand Témoin

Prendre soin : 2 fantasmes

9h30-10h30

Plénière 1

Pr Walter HESBEEN (belgique)

Prendre soin : un engagement d'humain à humain

10h30-11h00

Pause et visite des stands

11h00-12h30

Plénière 2

Dr Alain DERNIAUX (gap)

Pour une écoute plus « sensible » entre acteurs de soins

Pr Philippe COLOMBAT (Tours)

Etre mieux pour mieux soigner

Conclusion de la matinée par notre Grand Témoin

12h30-14h

Repas

14h-14h30

Assemblée générale de la SRAAP

14h30-15h30

Semi-plénière 1 au choix

1A Comment mourir en EHPAD ?

Dr Denis JAMIN (billom) - Modérateur

1B Des thérapies complémentaires pour prendre soin

Dr Claire CHAUFFOUR ADER (TOULOUSE) - Modérateur

15h30-16h30

Semi-plénière 2 au choix

2A Directives anticipées : De la théorie aux pratiques

Dr J-Marie GOMAS - Marion FABRE (AURILLAC) Modérateurs

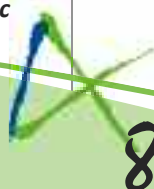
2B Perfusion en fin de vie : un soin qui se voit

Dr Anne PHILIPPE (tours) - Modérateur

16h30-17h

Allocution de clôture du congrès

*Spectacle clown philosophique et poétique
6 octobre 2016 à 20h30
Théâtre d'Aurillac*



MISE EN PLACE D'UNE FORMATION EN E-LEARNING AU CH

Un cursus pédagogique innovant en e-learning a été mis en place par les équipes du Pôle d'Addictologie et de Médecine d'Urgence du Centre Hospitalier d'Aurillac, basé sur le concept des MOOC (Massive Open Online Course) et sous l'égide du Collège Auvergnat de Médecine d'Urgence.

Afin de mener à bien cet enseignement, le Dr CAUMON, à l'origine de ce projet et son équipe se sont appuyés sur le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Système d'Information Médicale Partagée en Auvergne (SIMPA) mais aussi sur la société ICAP de l'université Lyon1, ce qui donne une dimension régionale à cette initiative dans le cadre de la « Nouvelle région ».

Le Dr CAUMON a réalisé et monté les vidéos et assuré la réalisation avec le GCS et ICAP.

Le Dr WEYDENMEYER s'est chargé, en tant que référent local Damage Control, du contenu scientifique.

Le DR DELOY a géré les Quizz avec le Dr PRADEL qui a aussi œuvré sur les retours d'expériences.

Cette formation gratuite en ligne s'adresse à tous les personnels de santé médicaux et paramédicaux pouvant être impliqués dans une

situation à multiples victimes, de type attentat. Cette formation peut également intéresser les directeurs et cadres de garde sur la partie retour d'expérience et organisation de l'hôpital.

Elle est accessible de l'hôpital via le logiciel de navigation chrome mais aussi, depuis son ordinateur à domicile, sur tablette ou Smartphone. Lorsque le cursus pédagogique est validé sur l'informatique, l'agent se voit valider 4 heures de formation continue, sur présentation de l'attestation de suivi fournie par la plateforme.

À SAVOIR :

Le GCS SIMPA est une structure privée, créée en 2010 à l'initiative de ses trois membres fondateurs : le CHU, le Centre Jean Perrin, et l'URPS des Médecins Libéraux.

Il est constitué de plus de 70 membres.

Relais opérationnel pour la mise en œuvre des projets d'e-santé en Auvergne, le GCS SIMPA a pour objectif de favoriser le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et du secteur médico-social régional.

L'ICAP est un service commun de l'Université Claude Bernard Lyon 1 qui a pour principal objectif la mo-

dernisation et l'amélioration de la qualité des enseignements.

Fort de son expérience, de ses multiples compétences, de son ouverture vers les technologies émergentes, iCAP se place aujourd'hui comme un leader national et européen dans l'accompagnement des enseignants, la création de ressources multimédias (la plateforme pédagogique « Spiral Connect », animations 3D, serious games, etc...) et l'innovation pédagogique avec les outils de demain.

LIENS :

Lien du teaser de cette formation sur lequel vous trouverez toutes les informations concernant ce curriculum pédagogique (à ouvrir avec Google CHROME, pour l'hôpital uniquement) :

<http://esante-auvergne.univ-lyon1.fr/workspaces/13/open/ool/home/tab/5>

Pour mieux appréhender ce qu'est un MOOC (à ouvrir avec Google CHROME) :

<https://youtu.be/QFhaSfvSewk>



La vie des services

L'HÔPITAL DE JOUR Vignalou, structure d'hospitalisation unique dans le département

L'hôpital de jour Vignalou, situé au premier étage du Centre Jean Vignalou, a ouvert en 1990 et peut accueillir 10 patients par jour du lundi au vendredi de 9h à 16h, venant de leur domicile.

L'HDJ Vignalou compte 10 places par jour : 5 pour des patients atteints de troubles cognitifs en perte d'autonomie et 5 places pour des patients en rééducation fonctionnelle. Les patients sont adressés au médecin gériatre de la structure ou au médecin rééducateur par leur médecin traitant ou par leur médecin spécialiste (neurologue, chirurgien, neurochirurgien...).

cette structure est un lieu de diagnostic

- o Consultations « mémoire » par des médecins gériatres
- o Consultations avec un médecin rééducateur
- o Examens médicaux diagnostiques

De stimulation et de réadaptation

L'HDJ est coordonné par un médecin gériatre qui travaille avec un médecin rééducateur et une équipe pluridisciplinaire composée d'ergothérapeute, d'infirmières, d'assistante sociale, de neuropsychologue, d'agent des services hospitaliers.

Une consultation de pré admission est

obligatoire afin d'effectuer un bilan et de proposer un projet thérapeutique adapté. Une inscription sur liste d'attente est possible. C'est avec l'équipe pluridisciplinaire que le médecin propose aux patients une prise en charge médicale avec un projet thérapeutique individualisé élaboré à partir des besoins de la personne soignée et des ses capacités.

Des activités thérapeutiques de groupe ou individuelles sont donc proposées sur prescription médicale, 1 fois par semaine, et visent à :

- Stimuler les fonctions cognitives
- Préserver ou restaurer l'autonomie des personnes
- Maintenir ou réhabiliter des capacités cognitives et /ou fonctionnelles des patients permettant le maintien au domicile.

Il s'agit principalement d'ateliers en groupe : ateliers de stimulation des différentes fonctions cognitives (mémoire ancienne et récente, sémantique, de travail sur l'orientation temporo-spatiale, mémoire visuelle, mémoire olfactive), ateliers de réadaptation aux gestes de la vie quotidienne, ateliers langage.

Focus : L'ACCUEIL DE JOUR « CLOS DES ALOUETTES »

L'accueil de jour a ouvert ses portes en juin 2011, il permet l'accueil de 15 personnes du lundi au samedi de 9h à 17h.

Une équipe de professionnels qualifiés et spécialisés accueille les personnes âgées vivant à domicile et souffrant de troubles neurodégénératif, dans des locaux neufs, fonctionnels et adaptés.

Un projet individualisé est élaboré par l'équipe sous la forme d'activités de réadaptation à la vie quotidienne (revue de presse, quizz, jeux de société, ateliers divers (jardinage, cuisine, musique, gymnastique...))

Quels Objectifs ?

Donner une réponse originale qui préserve le maintien à domicile et permet de découvrir le milieu institutionnel :
- pour la personne accueillie en rompant l'isolement et en renouant

des liens sociaux et amicaux, en minimisant les situations d'échec sources d'anxiété au travers d'activités basées sur le plaisir et le bien-être et en reproposant des activités devenues difficiles à domicile.

- pour les aidants en apportant un soutien par du temps d'écoute et en permettant de retrouver sans culpabilité du temps libre de répit afin d'alléger le risque d'épuisement physique et psychologique.

Les Modalités d'admission

Possibilité d'accueil une ou plusieurs journées par semaine. Une visite de pré admission est effectuée (visite de la structure, informations échangées sur les habitudes de vie). Un dossier d'admission

Hôpital de jour :

Service situé au 1^{er} étage du centre Jean Vignalou Ouvert de 8h30 à 16h
04 71 46 47 85,
04 71 46 56 56 - POSTE 33650
hdj.vignalou@ch-aurillac.fr

Accueil de jour :

Auprès des mairies, du centre local d'information et de coordination ou du CCAS.
Pour Aurillac : 04 71 62 89 00
ou auprès de la direction de la structure au 04 71 64 16 07.

Où s'adresser ?



Des prescriptions médicales de séances individuelles ou collectives d'ergothérapie sont possibles.

La préparation et l'accompagnement de la fin de prise en charge sont anticipés et intégrés au projet thérapeutique

Des entretiens réguliers entre le patient son entourage et l'équipe pluridisciplinaire sont régulièrement organisés afin d'évaluer le projet de soins du patient.

D'aide aux aidants et de suivi social

Structure située à l'interface entre l'hôpital et le domicile, elle est en contact étroit avec les familles et les réseaux de soins libéraux. L'HDJ a donc un rôle fondamental dans le maintien à domicile et un rôle social évident car il retarde l'institutionnalisation. Il est à la fois une structure thérapeutique mais aussi une structure de répit. L'objectif est d'abord la réadaptation de la pathologie puis le maintien à domicile avec la meilleure qualité de vie pour le patient et les aidants.

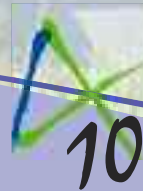


et de prise en charge - mode de transport laissé à l'appréciation des intéressés ou des familles avec possibilité de remboursement sur facture acquittée par le CCAS est établi. La première journée de découverte est gratuite. Priorité est donnée aux usagers de la structure pour intégrer un EHPAD du CCAS.

Tarifs

Ils se composent d'un tarif hébergement et d'un tarif dépendance redevables par la personne accueillie, les soins sont financés par l'assurance maladie, une partie des frais d'accueil peut être prise en charge dans le cadre de l'APA à domicile ou de l'aide sociale.

Le prix de journée pour 2015 sera de 22.65 €



Naissances, mariages

NAISSANCES



ENFANT	DATE DE NAISSANCE	PARENT HOSPITALIER	GRADE	SERVICE
Martin ROUX	27/04/2016	ROUX François	Infirmier	Psy secteur 2 Simon
Hugo FABRO	28/04/2016	BOUCHET Alice	Adjoint Administratif	Finances
Adam DUBOIS	05/11/2015	FILIOL Céline	Infirmière	Chirurgie B
Léane KLOTZ	10/04/2016	KLOTZ Sèverine	Manipulateur radio	Imagerie Médicale
Savannah RIGAL	27/03/2016	BRULFERT Carine	Psychologue	Psychiatrie secteur I
Adèle MAZIERES	21/05/2016	AUTHIER Justine	Aide Soignante	Personnel de nuit
Charlotte JOUAN	12/05/2016	JOUAN Laurent	Infirmier	Claude Bernard
Célia MONPEYSSIN	19/02/2016	MONPEYSSIN Myriam	Adjoint Administratif	Cardiologie
Lilou PRADEL	31/05/2016	PRADEL Stéphane MIZERMONT Marilyne	Agent d'Entretien Qualifié Aide Soignante	Brancardage Pédiatrie

MARIAGES



NOM	NOM D'ÉPOUSE	DATE DU MARIAGE	GRADE	SERVICE
TOUZY céline	ROUME	07/05/2016	Infirmière	Surveillance Continue
VOLPILHAC Agnès	BONNET	21/05/2016	Aide Soignante	Médecine Physique de Rééducation
CHARLES Emilie	CHARLES	26/03/2016	Sage-Femme	Obstétrique

MOUVEMENTS MÉDECINS

RECRUTEMENTS :

Monsieur le Docteur BOUCHAFA Hamid – praticien attaché associé temps plein en psychiatrie secteur II depuis le 18 mai 2016
Monsieur le Docteur HADDAD praticien contractuel temps plein en chirurgie orthopédique depuis le 01/05/2016.

DÉPARTS :

- Madame le Docteur FOURNIER Clémentine – praticien contractuel temps plein en pédopsychiatrie. Fin de contrat le 31 mars 2016
- Madame le Docteur RICHART Marylène – praticien attaché associé temps partiel en chirurgie vasculaire. Fin de fonctions le 9 juin 2016

MOUVEMENTS CADRES

A compter du 2 mai 2016, Madame ANDRE BASTIDE FABIENNE est nommée Cadre Supérieur de Santé du Bloc Opératoire et Anesthésie ; rattaché directement à la Direction (Direction des Soins).

Le Bloc Opératoire reste rattaché au Pôle de Chirurgie, mais Madame ANDRE BASTIDE est affectée sur une fonction transversale de Cadre Supérieur qui marque le lien du Bloc Opératoire avec l'ensemble des Pôles.

Madame FOURNY Isabelle reste Cadre Supérieur du Pôle de Chirurgie.

A compter du 21 mars 2016, Madame ROUSSET Augustine, Cadre de Santé, reste affectée à la Direction des Soins. Elle est mise à disposition au sein du service de Cardiologie.



GROUPE DE TRAVAIL POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PATIENT

Parmi les orientations du Projet d'établissement 2016-2020 figure l'amélioration du cadre d'accueil du patient pour laquelle 5 actions sont à mettre en œuvre

- Action N° 1 : définir et planifier une politique d'amélioration de l'environnement du Centre Hospitalier,
- Action N° 2 : définir et planifier la politique d'accessibilité du Centre Hospitalier,
- Action N° 3 : réaliser une étude

sur la mise en place d'une navette interne,
- Action N° 4 : améliorer la réponse téléphonique interne et externe,
- Action N° 5 : revoir les modalités d'accueil et d'orientation physique.

Pour ce faire un comité de pilotage pluridisciplinaire a été constitué. Après un état des lieux, les membres de ce

groupe de travail vont réaliser diverses propositions d'amélioration qui devraient aboutir à des plans d'action. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces projets dans les prochains journaux *Antidote*.

GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT

Un Comité de Pilotage (COPIL) Responsabilité environnementale a été créé. Il va définir des axes d'actions qui devront être mesurable par des indicateurs.

Ce COPIL, soutenu et demandé par la direction intègre des personnels pluridisciplinaires dont les compétences sont en adéquation avec les besoins et les thèmes abordés.

Le comité, piloté par M. BIJAYE avec comme appui opérationnel M. APCHIN, Ingénieur, devra se réunir 2 à 3 fois par an.

Le COPIL s'oriente suivant 5 thématiques qui sont :

- Traitement et filière Déchets
- Energies, Travaux, Isolation
- Achats
- Véhicules – Transport – Déplacement
- Nettoyage – Hygiène.

Pour chaque thème les émissions d'avis et/ou de recommandations

devront être détaillées, formalisées et soumises à la décision du directeur. Les actions devront être priorisées en termes de mise en oeuvre. Pour chaque action, il devra être identifié si un travail avec un partenaire extérieur au centre hospitalier est nécessaire.

ACTIONS MISES EN PLACE :

- Isolation des combles : Bâtiment des médecines, ORL, Imagerie, Bâtiment de direction, Médecine Aigue Gériatrique, IFSI, Bâtiment Pharmacie
- Etude pour flocage du plancher services techniques
- Humanisation CJV : isolation par l'extérieur
- Isolation des tuyaux ECS dans vide sanitaire
- Récupération et mise en place d'économiseurs d'eau sur les mitigeurs
- éclairage par LED favorisé lors de remplacements ou travaux



- Amélioration de la qualité de la prestation restauration : Utilisation de la plateforme AGRILocal (100 km / Aurillac)
- Arrêt du contrat EJP (Electricité) réduction de 300 heures des groupes électrogènes (pollution)
- Suppression de la station service (écoulement hydrocarbures)
- Bilan Carbone : Protoxyde d'Azote Sur 2015 recherche des fuites sur le réseau
- Création d'un local N2O dans le local bouteille (EMC)
- Modification de l'échangeur thermique sur quartier de Psychiatrie (Economie d'énergie)
- Filière de compostage pour déchets verts avec retour pour utilisation.
- Mise en place d'une filière papier à recycler (à étendre)
- Mise en place de la filière DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

AGRILOCAL

Le premier menu entièrement «Agrilocal», c'est à dire avec des produits de producteurs locaux a été proposé au Self le 9 juin.

A cette occasion l'équipe de Direction, des représentants du Conseil départemental et des producteurs ont partagé un repas en commun. Les producteurs présents ont également tenu des stands de présentation de leurs produits. Deuxième plus gros acheteur AGRILocal, le Centre Hospitalier se donne pour objectif de commander 3 à 4 fois plus par le biais de cette filière d'ici 2017. Ainsi, progressivement, les patients bénéficieront également de ces produits dans leurs menus.



C'était il y a 20 ans, la Maison d'Accueil Spécialisée « Ilotopie » de Cueilhes ouvrait ses portes...

Le 14 juin 2016, pour célébrer cet événement, un gâteau « au 20 ans de la MAS » a été offert par les résidents à l'ensemble des visiteurs lors d'une après-midi de réjouissances. Les résidents et le personnel avaient réalisé 20 panneaux photos retraçant les temps forts de la vie de la MAS au cours de ces années et qu'on pouvait découvrir en suivant un parcours permettant de visiter l'ensemble de l'établissement.

LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE FÊTE SES 20 ANS !

Les résidents étaient heureux de vivre et partager ce bon moment avec leur famille ainsi que les anciens membres du personnel qu'ils ont eu plaisir à revoir.

La MAS accueille 30 résidents, c'est un lieu d'hébergement, de soins et de vie. Elle leur

donne de nombreux repères par des activités et des espaces de vie adaptés. Le personnel apporte l'aide et l'assistance que nécessite leur dépendance, tout cela au travers d'activités à visée thérapeutique et d'animations permettant de procurer du confort aux résidents, ainsi que d'améliorer ou de maintenir leurs acquis tout en assurant leur sécurité.



visite du parcours photos et de la salle activité

Amicale



Incontournable rendez vous de l'année pour le plaisir des petits et grands, le Parc d'attractions et animalier du Pal, a une nouvelle fois eu du succès avec, contrairement aux prévisions, une météo clémente et ensoleillée. Ainsi, chacun, chacune a pu, selon son âge, sa taille, s'adonner aux différentes attractions, du manège aux sensations décoiffantes des chaises volantes, et admirer les 700 animaux des 5 continents qui évoluent en toute tranquillité dans ce parc grandeur nature.

Mylène POLL



L'amicale avait, cette année, opté pour la découverte d'une île perdue en plein Atlantique, l'île de l'éternel printemps : MADERE.

Quel succès ! 67 participants pour quel émerveillement !!

Des paysages grandioses, des villages accrochés aux pentes vertigineuses, des pics frisant les 1900 m d'altitude, des sentiers de randonnée, un panel de plus de 1 500 espèces de plantes répertoriées dont 156 sont autochtones.

De la vigne, des bananiers, citronniers, hibiscus, jacarandas, orchidées, bougainvillées, forêt d'eucalyptus.... Toute cette luxuriance végétale fut notre panorama de tous les jours.

Le commerce de la canne à sucre et



avons sillonné, de la côte est à la côte ouest, avec 2 cars et des chauffeurs aguerris, les routes étroites et sinueuses pour découvrir la nature que recèle cette belle île.

Une balade maritime sur la magnifique réplique en bois d'acajou de

la caravelle de Christophe Colomb nous a permis de remonter au 15ème siècle avec l'imagination des émotions des premiers marins, le tout pour nous avec un verre de vin de Madère et du gâteau au miel !!

Le sud-ouest de l'île, c'est en 4x4 que nous l'avons découvert avec un circuit hors des sentiers battus pour vivre un peu d'aventure et d'insolite.

Autre expérience riche en émotions pour certains téméraires, la célèbre descente en "carros de cesto" (luges en osier) guidées par de solides gaillards dans les rues pentues de MONTE.

Ce n'est que brièvement que je peux relater ici ce magnifique séjour ; mais je ne pourrai le terminer sans évoquer l'accueil, la gentillesse des madériens, la variété de la gastronomie, la qualité de notre hôtel, l'aéroport, longtemps considéré comme l'un des plus dangereux au monde, construit sur un remblai reposant sur 180 piliers à 70 m au dessus du niveau de la mer !! et bien évidemment le soleil qui nous a permis de revenir avec un teint de vacanciers....

Jocelyne POLL



du vin qui, étant autrefois la principale source de revenus, c'est aujourd'hui le tourisme qui a pris la relève en assurant près de 35 000 emplois. Avec une superficie de 740 km², une population de 270 000 habitants dont 130 000 dans la capitale FUNCHAL, nous